

Adieu a totes,

Voici la nouvelle info-lettre de l'association Développement Durable en Corbières et Minervois (DDCM) avec un gros morceau sur le devenir de nos Corbières...

Tout d'abord à la fin du mois de septembre, quelques membres de l'association ont distribué un tract dans les boîtes aux lettres de Lagrasse, Ribaute et Tournissan afin d'informer leurs habitant·es sur les différents projets photovoltaïques prévus sur le territoire ainsi que sur le poste source de Tournissan (voir ci-après).

Vous pouvez retrouver le tract sur cette page : <https://ddcm11.org/index.php/dossiers/95-tract-concernant-le-poste-source-prevu-sur-tournissan>

Enquête publique à Tournissan, à vos plumes !

En raison d'un contentieux provoqué par le refus d'un propriétaire de céder un bout de terrain, il y aura bien une enquête publique concernant l'implantation du poste source à Tournissan. Aussi afin de montrer que nombre d'entre nous ne sont pas prêt·es à sacrifier notre territoire et ses paysages, nous vous invitons fortement à saisir cette opportunité sur laquelle on ne comptait pas (en effet ce projet ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique DUP, cela le dispensait initialement d'enquête publique).

Ce poste source est le noeud stratégique qui fera ou pas que les projets photovoltaïques se réaliseront à une échelle industrielle. Si le poste venait à se réaliser, il justifierait d'autant plus l'implantation de grandes surfaces de panneaux (mais aussi d'éoliennes) afin de rentabiliser au maximum cet investissement. Et par effet boule de neige, la bête nourissant la bête, il s'étendra ensuite pour pouvoir avaler les nouveaux projets qui ne manqueront pas d'arriver vu son existence.

Ne croyez pas ceux et celles qui disent que ce poste permettra de garantir la stabilité électrique du territoire car il n'existe pas de problème particulier d'approvisionnement en énergie sur le territoire des Corbières justifiant ce type d'équipement. Et si l'on veut augmenter la résilience du territoire, il suffit de proposer des projets de taille plus modeste (autour d'une dizaine d'hectares) pour une consommation locale par ses habitants sur des terrains anthropisés et non pas naturels comme c'est le cas des grands projets.

Vous trouverez toutes les info (dont les documents techniques et règlementaires) sur cette enquête publique et comment y participer de diverses manières ici : <https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cessibilite/Tournissan-RTE-DUP-Creation-du-poste-source-400-000-225-000-20-000-volts-denomme-Pontils>.

Pour y répondre en ligne, vous pourrez envoyer un courriel au commissaire enquêteur à cette adresse dédiée : dup-creationpostepontils-tournissan@audefr.gouv.fr

ATTENTION : cette enquête publique est ouverte du 1er octobre au 23 octobre 2025 inclus ! Ne tardez pas.

Ne croyez pas que participer soit inutile car lors de l'enquête publique sur le projet de Fontjoncouse, le nombre d'interventions pour la plupart opposées et très bien argumentées a permis de réduire notablement la surface initiale envisagée (même si la stratégie est de souvent demander beaucoup pour obtenir moins mais toujours plus que si on demande peu).

Un document cadre plus écolo en projet

Et voici une plutôt bonne nouvelle qui fait du bien (pléonasme).

En avril et mai 2025, lors de la consultation relative à la première version du document-cadre élaboré par la Chambre d'Agriculture à la demande de l'Etat pour planifier le développement du photovoltaïque (PV) au sol dans les zones naturelles, agricoles et forestières, les associations ECCLA (Écologie du Carcassonnais des Corbières et du Littoral Audois), LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et la Confédération Paysanne avaient fait remonter le besoins d'intégrer davantage de zones naturelles à statut telles que les zones ZNIEFF 1, Natura 2000 "Habitats", Natura 2000 "Oiseaux" et le territoire de plusieurs PNA (Plans Nationaux d'Actions). Cela avait été accepté par l'Etat. Lors de la dernière réunion de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), le 2 octobre, ces mêmes associations ont réussi en séance, à convaincre d'autres acteurs d'associer à cette liste les aires concernées par un aléa feux de forêts important, ce qui permet de préserver davantage de territoires de l'appétit des promoteurs. On sait en effet, de mieux en mieux, que les parcs PV au sol peuvent générer des feux de forêts en raison de défaillances électriques.

Ne reste plus qu'à attendre l'Enquête Publique relative au document-cadre (octobre-novembre 2025) et l'Arrêté Préfectoral de validation du document-cadre (décembre 2025) en espérant qu'il n'y ait pas de surprises. L'Arrêté s'appliquera aux demandes relatives aux parcs PV au sol un mois après sa signature.

Bravo à ces associations (que vous pouvez soutenir en adhérant par exemple) pour ce travail souvent ingrat mais indispensable permettant de faire avancer les choses en étant un contrepoids aux différents lobbys industriels dont l'intérêt public n'est pas la priorité (encore un pléonasme).

Soutenez-nous

À propos de soutien... Concernant nos finances, sachez que la campagne de dons (défiscalisables) est toujours active ici : <https://www.helloasso.com/associations/eccla-ecologie-du-carcassonnais-des-corbieres-et-du-littoral-audois/formulaires/1>. Nous en avons toujours besoin pour faire face à nos dépenses comme l'impression de tracts, les actions judiciaires en cours et surtout celles à venir car si nous ne voulons pas nous retrouver devant le fait accompli, il est nécessaire de se battre sur tous les fronts et nos opposants comptent bien sur notre manque de moyens financiers pour nous empêcher d'agir.

Pour aller plus loin...

Pour conclure, vous pouvez trouver sur France Culture une série de 4 podcasts (balados au Québec) traitant de la transition énergétique (ou de son mirage voire mensonge) dont le premier s'intitule "[Électricité partout, sobriété nulle part](#)".

A lèu,

L'équipe de DDCM
<https://ddcm11.org>